



Chers membres de l'ACEQ,

Suite à la publication des nouvelles orientations de Cheval-Québec, nous avons consulté tous nos organisateurs et validé avec eux leur intérêt/capacité d'organiser une compétition ACEQ sanctionnée cet été.

Il a été déterminé de façon unanime que malgré le début de déconfinement annoncé par le gouvernement et considérant l'ensemble des conditions et nouvelles exigences imposées par CQ – notamment pour les Coggins et vaccins - que les conditions n'étaient pas propices pour l'organisation et la tenue de compétition sanctionnées ACEQ pour l'été 2021.

Nous sommes donc dans le regret de vous annoncer qu'il n'y aura pas de compétitions sanctionnées ACEQ, ni de finale régionale, provinciale ou autre activité officielle de l'ACEQ pour l'année 2021.

Tous les membres actifs de 2021, se verront créditer leur frais de membre ACEQ pour leur membership pour 2022.

Malgré le fait que la saison 2021 soit annulée – le comité est déjà au travail afin de planifier la saison 2022. Nous désirons donc faire appel à tous nos membres et organisateurs à nous contacter afin de nous faire part de leur intérêt de participer/organiser des activités et compétitions en 2022, et aussi de nous soumettre leurs idées et suggestions afin de permettre une reprise dynamique de nos activités en 2022.

Merci de votre compréhension

Le comité ACEQ

**Obligations des organisateurs demandées par CQ**

\*\* voir le document de référence de CQ pour les compétitions. Noter que les consignes peuvent varier en fonction de la couleur de chaque région au moment de la compétition.

[🔗 Consignes gouvernementales](#)

[🔗 Outil de référence - Compétitions](#)

[🔗 Affiche - Compétitions](#)

- Fournir un engagement à se conformer à toutes les exigences et recommandations des autorités gouvernementales de façon à éliminer ou contrôler les risques ;
- Être conscient que Cheval Québec ne peut pas garantir qu'aucune personne ne sera infectée par la COVID-19;
- Être conscient que l'organisation et la tenue d'une compétition équestre peuvent augmenter les risques pour les personnes de contracter la COVID-19, malgré toutes les mesures en place;
- S'engager à exiger de la part de chacun des participants, le formulaire RARDR approprié, dûment complété et signé;
- S'assurer que tous les participants aient leur Coggins et vaccins
- Avoir un préposé à l'accueil en tout temps dont le rôle sera de limiter l'accès au besoin et de vérifier que les personnes qui accèdent au site n'ont pas de symptômes en leur posant des questions et en les observant;
- Prévoir un protocole pour traiter les cas de personnes pour qui l'accès au site sera refusé;
- Prévoir un préposé responsable de l'accès à chaque plateau par tranche de 125 personnes qui doit s'assurer que la limite de personnes déterminée par l'organisateur est respectée en tout temps.
- Avoir une trousse de premiers soins et y ajouter le matériel de protection (gants, masques et protections oculaires ou visières, blouse, sacs refermables et solution hydroalcoolique de 60 % - 70 %);
- Mettre à la disposition des membres de l'équipe, les équipements de protection individuelle, nécessaires et en nombre suffisant.